

SCC

PK 0.8, Route de dégrad des cannes,
97300 CAYENNE – Guyane française

PJ7 : Note de présentation non technique

Rapport

Réf : CACICA205352 / RACICA04264-01

HDE / JPT

21/11/2020



GINGER
BURGEAP



SCC

PK 0.8, Route de dégrad des cannes, 97300 CAYENNE – Guyane française
PJ7 : Note de présentation non technique

Ce rapport a été rédigé avec la collaboration de :

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Rapport	21/11/2020	01	H. DEDIEU	JP LENGLET	JP LENGLET

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CACICA205352 / RACICA04264-01
Numéro d'affaire :	A54568
Domaine technique :	Air Conseil Industrie

BURGEAP Agence Caraïbes • 12 Immeuble Les Flamboyants – Z.I. La Lézarde – 97232 Le Lamentin

Tél : 0596 55 08 60 • Fax : 05.96.56.82.45 • burgeap.caraibes@groupeginger.com

SOMMAIRE

1.	Description du demandeur	4
2.	Classement au titre du Code de l'Environnement	4
2.1	Classement de l'annexe de l'article R122-2 du Code de l'Environnement.....	4
2.2	Classement au titre de la nomenclature ICPE.....	4
2.3	Classement au titre la nomenclature Loi sur l'Eau.....	5
3.	Localisation et organisation du site.....	5
4.	Description des installations	6
5.	Organisation du site	7
5.1	Horaires	7
5.2	Personnel	7
6.	Principaux enjeux selon l'étude d'impact.....	8
7.	Principaux enjeux selon l'étude de dangers	12

FIGURES

Figure 1 : Plan cadastral.....	5
Figure 2 : Périmètres et organisation du site.....	6
Figure 3 : Organigramme du personnel SCC.....	8

TABLEAUX

Tableau 1 : Présentation du demandeur	4
Tableau 2 : Enjeux de l'étude d'impact.....	8
Tableau 3 : Phénomènes dangereux identifiés retenus	12

1. Description du demandeur

La société SCC¹ souhaite obtenir l'Autorisation Environnementale d'exploiter son site ICPE², comprenant des installations existantes (carrière actuelle, installations de traitement des matériaux de carrière, centrale à béton, station-service de gasoil, ateliers de maintenance) et un projet d'extension de la carrière.

Le présent dossier constitue la demande d'Autorisation Environnementale du site et du projet d'extension de carrière de SCC.

Tableau 1 : Présentation du demandeur

Raison sociale :	SCC
Forme juridique :	Société à responsabilité limitée
Coordonnées du site objet du dossier :	PK8, route Dégrad des Cannes 97300 CAYENNE
N° SIRET :	31495384500018
Nom et qualité du signataire de la demande :	Benoit LOUAULT Directeur
Nom et qualité de la personne en charge du dossier :	Marie-Priscilla GUILLON Responsable projets industriels

2. Classement au titre du Code de l'Environnement

2.1 Classement de l'annexe de l'article R122-2 du Code de l'Environnement

Le projet est soumis à évaluation environnementale du fait :

- D'activités ICPE soumises à autorisation et à enregistrement (rubrique 1),
- D'un défrichage de 5 ha (rubrique 47).

2.2 Classement au titre de la nomenclature ICPE

La seule rubrique ICPE soumise à autorisation est la suivante :

- 2510-1 : exploitation de carrière (500 kT/an).

Les rubriques ICPE soumises à enregistrement sont les suivantes :

- 2515-1 : installation de traitement des matériaux de carrières (1596 kW),
- 2517-1 : stockage des granulats (>30000 m²),
- 2760-3 : remblaiement de la carrière par des déchets inertes.

Les rubriques ICPE soumises à déclaration sont les suivantes :

- 1435-2 : volume distribué de carburant (1200 m³/an),
- 2518-b : installation de production de béton (2,5 m³),
- 4734-2 : stockage de gasoil (52 T).

¹ SCC : Société des Carrières de Cabassou.

² ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

2.3 Classement au titre la nomenclature Loi sur l'Eau

La seule rubrique soumise à autorisation pour la Loi sur l'Eau est la suivante :

- La gestion d'eaux pluviales sur une superficie de 36 ha, dont une partie avec imperméabilisation (rubrique 2.1.5.0).

Les rubriques soumises à déclaration pour la Loi sur l'Eau :

- Le rejet de l'eau du lac de la Madeleine dans la Crique Cabassou (rubrique 2.2.1.0),
- La vidange du lac de Madeleine (rubrique 3.2.4.0).

3. Localisation et organisation du site

Le site de SCC est localisé dans le département de Guyane (973), sur la commune de Cayenne, au niveau des Carrières Cabassou PK8, route Dégrad des Cannes (RN3).

Figure 1 : Plan cadastral

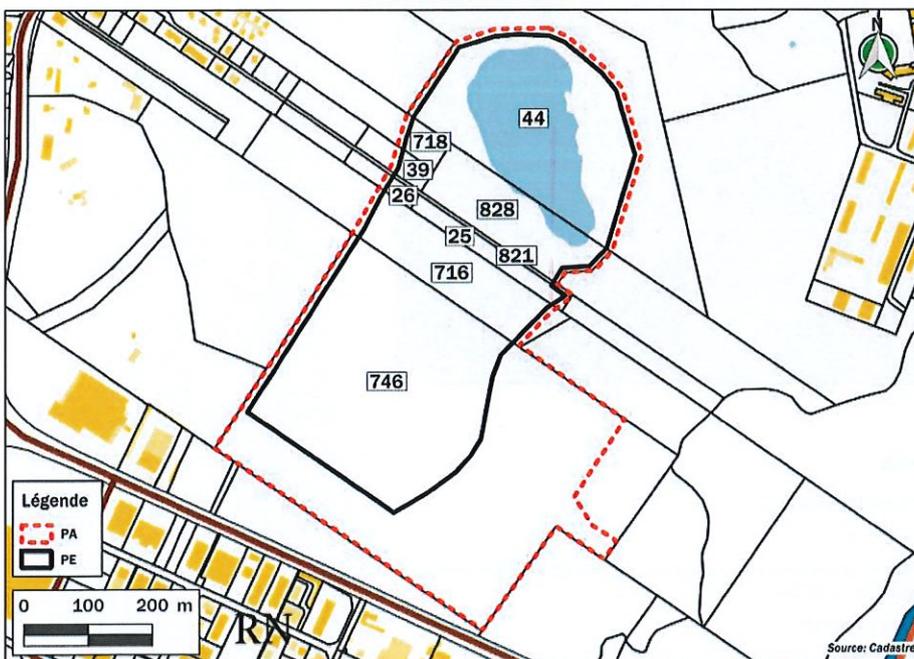


Figure 2 : Périmètres et organisation du site



4. Description des installations

SCC prévoit de mener l'exploitation selon les points-clés suivants :

- Superficie d'extraction (PE : carrière) : ≈ 23 ha,
- Superficie totale demandée (PA : carrière + installations de traitement + centrale à béton (installée en 2021) + atelier + station-service de gasoil) : ≈ 36 ha,
- Volume annuel d'extraction : 500 000 T au maximum,
- Volume d'extraction total – roche massive : 10 875 000 T,
- Volume d'extraction total – découverte / latérite (commercialisé pour partie) : 650 000 m³,
- Profondeur d'extraction maximale : -27 m NGG³,
- Durée d'exploitation : 30 ans (2020-2050), comprenant 6 mois de remise en état,
- Technique d'exploitation : abattage à l'explosif, reprise des matériaux et transfert vers les installations de traitement, traitement des matériaux extraits et stockage avant expédition,

³ NGF : Nivellement Général de la Guyane.

- Accueil de déchets inertes pour le remblaiement d'une partie de la carrière.

L'accès au site se fait par un chemin bitumé depuis la RN3. Ce chemin est régulièrement entretenu par SCC. Dans le souci de sécuriser l'intersection entre le chemin et la RN3, deux voies ont été aménagées : l'une dédiée aux entrées, l'autre dédiée aux sorties. Chacune de ces voies est munie d'un pont-basculé, permettant la pesée des véhicules entrant et sortant de l'installation.

L'accès compte un poste de sécurité au niveau des ponts-basculés. Des voiries permettent ensuite l'accès aux différentes unités du site depuis l'entrée principale. Toute personne souhaitant accéder au site doit s'enregistrer sur le registre visiteurs au poste de sécurité. Il lui est ensuite remis un badge et des consignes de sécurité qu'elle doit conserver durant la totalité de sa présence sur le site.

A noter que l'accès au site est également utilisé pour la centrale d'enrobage localisée à l'Est du site, exploitée par RIBAL TP.

Le site est protégé par :

- Une clôture extérieure de 2 m de hauteur autour de l'emprise du périmètre ICPE, avec accès unique par le poste de sécurité,
- La fermeture du portail d'accès en période de fermeture du site,
- La nuit, les weekends et les jours fériés : une surveillance par gardiennage.

Des places de stationnement pour les véhicules légers et les poids-lourds sont prévues sur le site, pour éviter toute attente de véhicule sur la RN3.

Concernant les eaux pluviales ruisselant sur le site :

- Pour la partie carrière en cours d'exploitation : elles s'infiltrent au droit des terrains non imperméabilisés et sur lesquels le site n'est pas susceptible d'engendrer une pollution. Un bassin de collecte évolutif est créé en point bas du plancher de la zone d'extraction, où l'eau est pompée pour alimenter des cuves permettant d'alimenter en eau une partie du site,
- Pour le reste du site : elles sont collectées et dirigées vers des bassins de décantation, dont la surverse est réalisée vers la Crique Cabassou. Les secteurs de la station-service et de la centrale à béton sont équipés de séparateurs à hydrocarbures.

Une partie du site va être défrichée, mais les espaces verts sont conservés au maximum et entretenus sur le site.

Le site s'étend sur près de 36 hectares, dont seulement 5 ha sont défrichés (14% de la superficie totale). SCC bénéficie de la maîtrise foncière de l'emprise du site et du projet d'extension.

5. Organisation du site

5.1 Horaires

Le site fonctionne du lundi au vendredi, sur un poste de 7h à 15h, avec une pause déjeuner de 9h à 9h30.

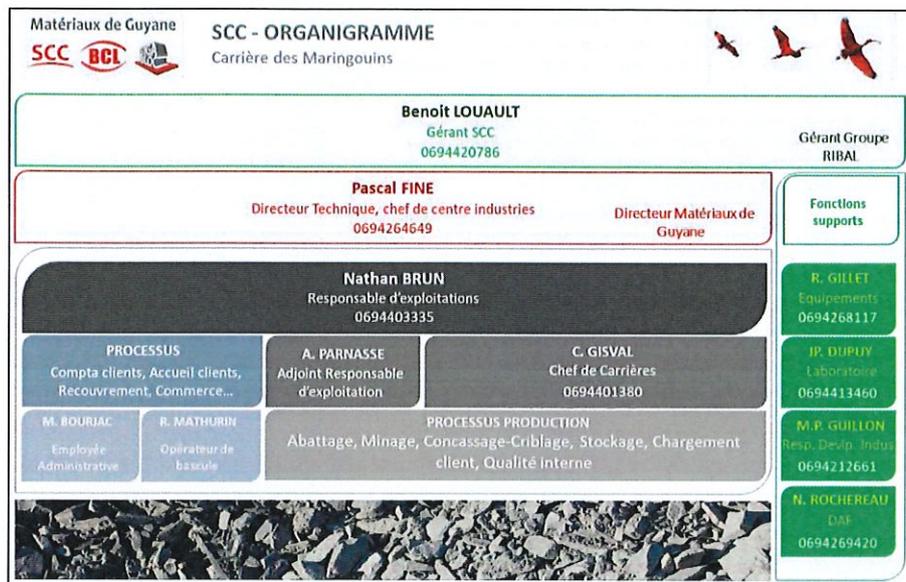
Dans le cadre du développement de l'activité, la création d'un second poste occasionnel est prévue : les horaires associés sont de 7h à 22h. Ce second poste sera uniquement déclenché pour des besoins très ponctuels, les horaires habituels restent ceux sur un poste.

Des arrêts partiels sont réalisés lors des périodes de maintenance.

5.2 Personnel

La société SCC présente un effectif d'une trentaine de personnes auxquelles il faut ajouter des services dits « supports » partagés avec les autres entités du Groupe Ribal en Guyane.

Figure 3 : Organigramme du personnel SCC



6. Principaux enjeux selon l'étude d'impact

Tableau 2 : Enjeux de l'étude d'impact

Thème	Enjeux	Effets	Mesures
Urbanisme SAR ⁴ Loi Littoral	Plan local d'urbanisme Schéma d'aménagement régional (espace naturel de conservation durable où la production d'énergie renouvelable est autorisée) Commune de Cayenne soumise à la Loi Littoral	Projet compatible Plan local d'urbanisme en cours de révision pour intégrer le projet d'extension de la carrière Site à plus de 3 km du littoral, implantée en zone industrielle et continuité d'une site industriel existante et autorisé	/
SDAGE ⁵	Orientations / dispositions concernant le projet	Rejets aqueux (eau pluviale, eau sanitaire, eau du lac de Madeleine)	Réduction : étude hydraulique pour la vidange du plan d'eau, traitement des eaux potentiellement polluées avant rejet au milieu naturel

⁴ SAR : Schéma d'aménagement régional.

⁵ SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.

Thème	Enjeux	Effets	Mesures
SDC ⁶	Besoin de granulats dans le cadre du développement urbain du bassin de Cayenne Préconisation d'extension et d'approfondissement des carrières existantes	Projet d'extension de la carrière y répondant directement	/
SRCAE ⁷	Réduction des émissions de gaz à effet de serre, économies d'énergie	Covoiturage privilégié Circulation de véhicules et d'engins	Évitement de trajets inutiles sur site (plan de circulation, localisation du concasseur primaire en fond de fouille pour limiter le linéaire parcouru par les tombereaux...)
Plans déchets	Réduction de la production	Déchets dangereux et non dangereux générés par le site	Stockage en contenant étanche sur rétention si nécessaire Evacuation pour traitement par entreprise agréée Réduction des flux (recyclage, réutilisation...)
Contrat de plan Etat-région	Besoins en granulats et produits dérivés (bétons)	Production de granulats et de bétons	/
Voisinage	Premières habitations à 70 m du site (localisation en zone urbaine)	Nuisances diverses (bruit, trafic, poussières...)	Évitement : clôture/gardiennage/alarme...
Economie / activités industrielles et artisanales	Taux de chômage de 30,5% à Cayenne (taux de chômage moyen guyanais : 19%)	Maintien d'emplois directs et indirects, taxes	/
ERP ⁸	Plusieurs dans le secteur du site (supermarché...)	/	Évitement : accès interdit au public
Loisirs / tourisme / chasse	Présence potentielle de randonneurs / pêcheurs / chasseurs autour du site Activités alentours (terrains de tennis, camp de tir...)	Projet générant des nuisances (consommation d'espace, bruit, modification du paysage...)	Réduction : consommation d'espace optimisée et projet de remise en état en base de loisir aquatique
Infrastructures	Accès par la RN3 Pas de canalisation de transport de matières dangereuses Pas d'aéroport ou aérodrome à proximité	Trafic de véhicules légers et de poids-lourds Dégradation potentielle de la RN3 Risque d'accident	Nettoyage, réparation de voirie... en cas de dégradation imputée à SCC

⁶ SDC : Schéma des carrières.

⁷ SRCAE : Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie.

⁸ ERP : Etablissements Recevant du Public.

Thème	Enjeux	Effets	Mesures
Paysage	Espace industriel (infrastructures existantes), boisement et lac de la Madeleine	Pas de création de nouveaux points visuels étant donné l'extension en continuité de la carrière actuelle, déjà visible depuis la RN1 et les habitations proches	Réduction de l'impact : écrans visuels naturels végétaux préservés au maximum, merlons en limite de site Covisibilité limitée
Biens culturels et archéologiques	Aucun bien culturel ou zone archéologique identifié à proximité	Modification du paysage (extension de la carrière)	Evitement : DAC ⁹ ne souhaitant pas prescrire un diagnostic préalable En cas de découverte archéologique, prévention des services dédiés Réduction : voir partie « paysage »
Sites classés / inscrits	Site le plus proche à près de 3 km	/	/
Climat	Climat en deux saisons (sèche / humide) Vents dominants d'Est-Nord-Est Hygrométrie proche de 100% en saison de pluies Effet de serre	Emissions atmosphériques dues au trafic et à la consommation d'électricité des équipements	Réduction par limitation du trafic et de la vitesse, entretien des matériels et équipements
Sous-sol	Pas de sites BASOL à proximité Sites BASIAS au droit et autour du site (SCC et anciennes entreprises lors d'exploitations passées)	Risque de pollution Modification du sous-sol Risque de modification lié aux tirs de mine	Evitement / réduction : Imperméabilisation des zones de stockage / dépotage Produits et déchets polluants sur rétention Kit anti-pollution Tirs de mine réalisés dans les règles de l'Art par une entreprise spécialisée
Eaux souterraines	Pas d'eau souterraine identifiée au droit du site lors de l'exploitation de la carrière	Risque de pollution de nappe sous-jacente	Voir « sous-sol »
Eaux superficielles	Pas de cours d'eau sur le site Crique Cabassou à quelques dizaines de mètres du site	Rejets d'eaux pluviales et des eaux de vidange du lac de la Madeleine	Voir « sous-sol » Réduction : traitement avant rejet en cas d'eau polluée, suivi des rejets aqueux, étude hydraulique spécifique pour la vidange du lac de la Madeleine
Risque inondation	Site à l'écart des zones inondables	/	/

⁹ DAC : Direction des Affaires Culturelles.

Thème	Enjeux	Effets	Mesures
Air	Dépassements des seuils réglementaires pour les poussières (Sahara)	Envois de poussières minérales Gaz d'échappement des véhicules / engins	Evitement de trajet inutile Arrosage au niveau des voiries, stocks de granulats, centrale à béton
Odeur	Aucune particularité	Aucune odeur particulière générée	/
Bruit	Contexte naturel (chants d'oiseaux, mouvements des arbres...) et anthropique (trafic, habitat, autres activités)	Fonctionnement d'équipements (concasseurs, pelle, tombereaux...) Trafic de véhicules légers et de poids-lourds	Réduction du trafic limité au minimum nécessaire
Vibration	Aucune particularité	Aucune vibration particulière générée	/
Emissions lumineuses	Contexte naturel influencé par les phares sur la RN3 et les éclairages des constructions proches	Eclairage de sécurité, phares des véhicules / poids-lourds / engins	Evitement / réduction : éclairages intérieurs éteints en l'absence du personnel, éclairages extérieurs vers le sol, conception des ouvrants pour limiter l'utilisation d'éclairage artificiel
Zones agricoles	Aucune identifiée à proximité	/	/
Zones forestières	Boisement sur le site	Défrichement	Réduction : surface optimisée (seul 14% de la superficie totale du projet est défriché)
Zones de pêche	Aucune pêche sur le site	/	Interdiction d'accès
Zones naturelles protégées	Pas de réseau Natura 2000 Pas de ZNIEFF au droit du site	/	/

Thème	Enjeux	Effets	Mesures
Faune / flore / habitats	Habitats : sensibilité négligeable à modérée Flore : sensibilité faible Faune : sensibilité faible à forte	Pas de nouvelle imperméabilisation Défrichage pour l'extension de la carrière Consommation d'espace (boisement et plan d'eau) Nuisances (bruit, trafic...) Incidence sur les habitats : négligeable à modérée Incidence sur la flore : faible Incidence sur la faune : faible à forte	Evitement : Adaptation des travaux (carrière) Capture et destruction des tortues de Floride avant la vidange du lac de la Madeleine Création de nichoirs pour faucon orangé et/ou chouettes effraies Réduction : Remise en état (base de loisir aquatique) Capture et réintroduction de <i>Thamodynastes pallidus</i> (serpent) Restauration d'un corridor écologique Destruction des populations d'espèces végétales allochtones envahissantes
Projet connu	Aucun à proximité	/	/

7. Principaux enjeux selon l'étude de dangers

Les critères de choix des phénomènes dangereux retenus sont les suivants :

- Réalité physique du stockage ou du procédé,
- Caractères dangereux des produits mis en jeu,
- Quantité de produits dangereux mis en jeu,
- Mesures de protection physiques passives de grande ampleur,
- Limites physiques réalistes référencées par le retour d'expérience.

Les phénomènes dangereux retenus dans l'étude des dangers concernent uniquement les installations ICPE. Ce sont les suivants.

Tableau 3 : Phénomènes dangereux identifiés retenus

N°	Installation	Produit	Evènement redouté
1	Station-service et son stockage de gazole	Gazole	Incendie
2	Station-service et son stockage de gazole	Gazole	Pollution eau et/ou sol
3	Centrale à béton pour le stockage de ciment	Ciment	Pollution eau et/ou sol

Parmi ces derniers, **aucun ne présente des effets en dehors des limites de propriété : aucun ne peut donc générer un accident majeur.**

Lors de la conception du site et lors de tout nouveau projet, SCC tient à prendre en compte l'implantation des installations et les modalités d'exploitation permettant d'éviter systématiquement tout effet hors des limites de propriété.

L'analyse des risques a permis d'évaluer les causes de chaque phénomène dangereux potentiel et d'étudier **les moyens de prévention et de protection à mettre en œuvre** sur le site afin d'éviter leur apparition ou d'en réduire les conséquences.

Des mesures de prévention et de protection sont tout de même mises en place pour limiter l'apparition de ces phénomènes : contrôle périodique des installations électriques et équipements sous-pression, gardiennage, clôture, formation du personnel aux risques présents sur le site, organisation sécurité...

Commenté [BGP1]: Ce caractère invisible à l'impression délimite la fin du corps de texte, pour que la numérotation des pages s'arrête ici

